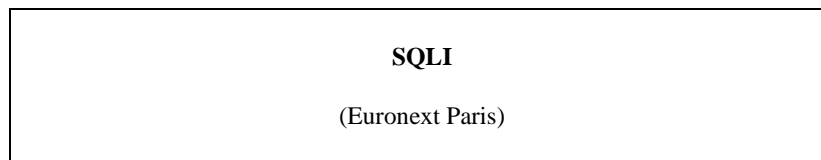


222C0385
FR0011289040-OP040-A07

16 février 2022

Résultat définitif après réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.



1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 15 février 2022, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à la réouverture de l'offre publique d'achat initiée par la société par actions simplifiée Synsion BidCo¹ visant les actions de la société SQLI, elle a reçu en dépôt 34 155 actions SQLI.

L'initiateur a par ailleurs acquis 25 915 actions SQLI sur le marché entre les 7 et 15 février 2022 inclus, au prix unitaire de 31 €, en application de l'article 231-39 II, 2° du règlement général.

Au total, l'initiateur détient donc 3 074 320 actions SQLI² représentant autant de droits de vote, soit 66,63% du capital et au moins 63,75% des droits de vote de cette société³.

2. Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

¹ Contrôlée par la société DBAY Advisors Limited.

² Incluant la détention par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce portant sur 1 240 actions SQLI détenues par les salariés du groupe au sein du plan d'épargne entreprise (« PEE ») et dont le délai d'indisponibilité n'est pas expiré, faisant l'objet de promesses d'achat et de vente conclues, pendant la durée de l'offre, avec Synsion BidCo (cf. notamment D&I 221C3554 du 21 décembre 2021).

³ Sur la base d'un capital composé de 4 613 975 actions représentant au plus 4 822 393 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (étant précisé que la société SQLI autodétient 47 454 actions représentant 1,03% de son capital).